

PREFET DE LA REGION LANGUEDOC-ROUSSILLON

Direction régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement
Languedoc-Roussillon

Montpellier, le

13 DEC. 2012

Service Aménagement
Division Évaluation Environnementale

Réf. Chr : 44/1183

Nos réf. : 2012-000120

Affaire suivie par : Sandrine RICCIARDELLA
sandrine.ricciardella@developpement-durable.gouv.fr
Tél. 04 34 46 65 34 – Fax : 04 67 15 68 12

Le Préfet de la Région Languedoc-Roussillon,

à

Monsieur le Préfet du Gard

Direction Départementale des Territoires et de la
Mer du Gard
SEF/IE
89 rue Wéber
30907 NIMES

A l'attention d'Agnès Vidal

Information relative à l'absence d'observations de l'autorité environnementale

projet de centrale photovoltaïque au sol déposé par AIREFSOL Energies sur la commune de Pujaut

Par courrier reçu le **17/09/12**, vous m'avez transmis pour avis de l'autorité environnementale, le dossier du projet de centrale photovoltaïque au sol déposé par AIREFSOL Energies sur la commune de Pujaut.

En application de l'article R.122-7 II du code de l'environnement, je vous informe de l'absence d'observations émises dans le délai de 2 mois à compter de la réception du dossier.

La présente information devra figurer dans le dossier soumis à enquête publique ou toute autre forme de consultation du public. Elle devra être rendue publique sur le site internet de l'autorité qui prends la décision d'autorisation du projet et fait l'objet d'une publication sur le site internet de la DREAL.

Pour le Préfet et par délégation,
Le Directeur Régional Adjoint
de l'Environnement, de l'Aménagement
et du Logement Languedoc-Roussillon

Francis CHARPENTIER